

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 30.11.2022
Convocation faite
Le 14.12.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Délibération
N°2022-12-230Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2022-12-230 :
Ouverture des crédits en
investissements pour 2023**

Absents excusés : Mme Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 19 décembre 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **autorise** le Président à engager, liquider et mandater, dans l'attente du vote des Budgets pour 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2022, hors dette prévue, des budgets suivants :

Budget Principal :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
20	Immobilisations Incorporelles	647 750,53	161 937
204	Subventions d'équipement versées	7 365 913,79	1 841 478
21	Immobilisations corporelles	4 800 637,74	1 200 159
23	Immobilisations en cours	2 668 332,05	667 083
26	Participations et créances	104 270,00	26 067
27	Immobilisations financières	83 025,00	20 756

Budget CISE :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
21	Immobilisations corporelles	45 630,90	11 407

Budget TVA Locations Immobilières :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
21	Immobilisations corporelles	561 418,00	140 354
23	Immobilisations en cours	16 239 466,52	4 059 866

Budget TVA Locations Mobilières :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
21	Immobilisations corporelles	223 184,48	55 796

Budget DSP Rivéa :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
20	Immobilisations Incorporelles	8 640,00	2 160
21	Immobilisations corporelles	52 066,40	13 016

Budget DSP Terralitude :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
21	Immobilisations corporelles	8 000,00	2 000

Budget GEMAPI :

Chapitre	Libellé	BP+DM 2022	25 %
20	Immobilisations Incorporelles	41 303,00	10 325
23	Immobilisations en cours	203 735,92	50 933

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

